

chacun des crédits à l'étude à moins qu'il ne se fasse maintenant des exposés d'ordre général découlant de la déclaration du ministre. Ainsi je crois, monsieur Pearson, que vous avez préparé certaines questions d'ensemble, à la suite de cette déclaration? Nous pourrions vous entendre d'abord, et étudier ensuite chaque section séparément; toute autre question serait reportée jusqu'au moment où nous en viendrons au crédit auquel elle a trait.

M. PEARSON: Avant de nous mettre d'accord sur ce point, je voudrais distinguer le problème avec plus de clarté. J'ai à formuler certaines questions d'ordre général; j'en ai d'autres, se rattachant à la ligne de conduite à suivre, mais qui se classent sous tel ou tel crédit des prévisions de dépenses. Si j'ai bien compris votre pensée, quand nous en viendrons à tel ou tel crédit, nous pourrions formuler les questions qui s'y rapportent et qui ne seront pas seulement des questions de dépenses, mais aussi, au besoin, des questions d'ordre plus général?

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela. En tout cas, la première prévision demeure ouverte à l'examen, et vous pourrez à n'importe quel moment poser des questions de principe s'y rattachant.

M. PEARSON: Monsieur le président, quand nous aborderons des crédits particuliers auxquels peuvent se relier des problèmes de principe, aurons-nous l'occasion d'entendre le ministre lui-même? Je conçois qu'il lui soit impossible d'être ici en permanence.

Le PRÉSIDENT: C'est au ministre à se prononcer.

M. PEARKES: Je tâcherai d'être ici le plus souvent possible. Si vous me prévenez d'avance quand vous vous proposez d'aborder des questions de principe, je ferai l'impossible pour me rendre au Comité. Si j'en suis empêché, vous pourrez renvoyer la question à un autre moment, peut-être jusqu'à la réunion suivante, lorsque j'aurai ma réponse prête. Je promets de faire de mon mieux.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions découlant de la déclaration faite par le ministre au cours de notre première réunion?

M. PEARSON: Monsieur le président, j'ai ici une ou deux questions se rattachant à ce que le ministre a dit au sujet de la contribution militaire du Canada à l'OTAN, ainsi que de la stratégie et la politique de défense de l'OTAN.

Ma première question découle d'une déclaration faite par le ministre, alors qu'il n'était pas encore en possession de son portefeuille. Le 19 juillet 1956 il a dit que le Gouvernement devrait faire un nouvel examen des engagements que le Canada prend envers l'OTAN.

Il a affirmé aussi qu'en comparaison des contributions des autres membres de l'OTAN, la contribution du Canada est plus élevée qu'il y a cinq ans. Et il a dit, toujours le 19 juillet 1956:

Bien qu'il soit essentiel pour nous de maintenir nos installations de défense sur notre sol et en Europe occidentale, j'estime qu'il nous faut être tout à fait sûrs que nous ne nous protégeons pas outre mesure.

Exagérons-nous à l'heure actuelle, vu surtout que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont réduit leurs effectifs de l'OTAN? Je voudrais que le ministre me dise s'il pense qu'aujourd'hui nous tendons à en faire trop par rapport aux contributions des autres membres de l'OTAN. Pense-t-il que nos effectifs doivent se maintenir indéfiniment à leur niveau présent?

M. PEARKES: En toute équité, j'estime que par rapport aux autres pays de l'OTAN, la contribution du Canada est plus considérable. Non seulement nous n'avons pas réduit nos effectifs, nous avons au contraire renforcé les armements de